

Zone sportive de la Malcombe - Acquisition de terrains aux Consorts BURNEL

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : L'extension de la zone sportive de la Malcombe concerne diverses propriétés sises au lieudit «à Montoille».

La parcelle cadastrée section EI n° 15 pour une surface de 15 a 25, appartement aux Héritiers BURNEL est située dans cette zone.

Mlle Chantal BURNEL et M. Guy BURNEL acceptent de céder à la Ville de Besançon leur bien aux conditions fixées par les Domaines, à savoir moyennent le prix de 18 300 F, toutes indemnités comprises.

La dépense de 18 300 F, plus les frais d'acte, sera imputée au chapitre 903.50.210.506.30100 après transfert du crédit nécessaire provenant du chapitre 901.10.210.501.30100 ;

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Suite à l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme du 3 décembre 1991, le Conseil Municipal est invité :

- à autoriser cette acquisition dans les conditions définies ci-dessus,
- à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, en décide ainsi.